



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Règlement (CE) No 1907/2006 (FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ REACH)

(Révision : 26/02/2015)

Section 1 Identification de la substance / préparation et de la Société / entreprise.

1.1 Identificateur de produit

- Nom commercial : Smoothex Debubblizer

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation du produit : aide à la coulée par debubblizer

Utilisations déconseillées : réservé à un usage professionnel.

1.3 Coordonnées du fournisseur de la substance ou du mélange

Fabricant :
Whip Mix Corporation
361 Farmington Avenue
Louisville, Kentucky, USA 40209
Numéro de téléphone d'urgence : (502) 637-1451
Numéro de télécopie : (502) 634-4512

Importateur de l'UE
Whip Mix Europe GmbH
Wißstrasse 26 – 28
D – 44137 Dortmund
Allemagne
+49 (0) 231 / 567 70 8-0

1.4 Numéro de téléphone d'urgence

Transports d'urgence : CHEMTRIC 1(800) 424-9300 (États-Unis et Canada)

Appels internationaux : 1- 703-527-3887 (les appels en PCV sont acceptés)

Autres informations produit : www.whipmix.com

Section 2 Identification des dangers.

2.1 Classification CLP/SGH (1272/2008) : ne présentant pas un danger.

Étiquetage de l'UE : n'est pas une préparation dangereuse.

2.2 Éléments d'étiquetage : aucun requis.

2.3 Autres dangers : aucun

Section 3 Composition / informations sur les composants.

<u>Substance</u>	<u>Nº CAS / Numéro CE</u>	<u>%</u>	<u>Classification UE (67/548/EEC)</u>	<u>Classification CLP/SGH (1272/2008)</u>
Ingrédients non hasardeux	Mélange	100 %	N'est pas une préparation dangereuse	Ne présentant pas un danger

L'identité particulière et/ou la concentration de la composition a été retenue à titre de secret commercial.

Voir la section 16 pour le texte intégral des classifications SGH et UE.

Section 4 Mesures de secours d'urgence.

4.1 Description des mesures de secours d'urgence

Inhalation : déplacer la personne exposée à l'air frais. Si l'irritation ou tout autre symptôme persiste, consulter un médecin.

Yeux : rincer avec de grandes quantités d'eau en tenant les paupières écartées. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Peau : laver la peau à l'eau savonneuse. Si une irritation de la peau se manifeste, consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les blanchir avant réutilisation.

Ingestion : en cas d'ingestion, rincer la bouche à l'eau. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente ou souffrant de convulsions. Consulter un médecin.

4.2 Les principaux symptômes et effets, aigus et différés : peut causer une légère irritation des yeux. Peut causer une légère irritation cutanée. L'inhalation des brouillards peut causer une irritation des muqueuses et des voies respiratoires supérieures. L'ingestion peut causer une irritation gastro-intestinale et des nausées.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires : des soins médicaux immédiats ne sont pas requis.

Section 5 Mesures de lutte contre l'incendie.

5.1 Moyens d'extinction : utiliser les moyens appropriés pour un incendie environnant.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange : le produit n'est pas inflammable ou combustible. La décomposition thermique peut produire du monoxyde de carbone et du dioxyde de carbone.

5.3 Conseils aux pompiers : les pompiers doivent porter un équipement de secours complet et un appareil respiratoire autonome à pression positive homologué. Refroidir les récipients exposés au feu par pulvérisation d'eau.

Section 6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel.

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : porter des vêtements de protection appropriés, tel que décrit dans la section 8. Laver soigneusement à l'eau savonneuse après utilisation. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards.

6.2 Précautions environnementales : signaler les déversements comme l'exigent les autorités locales et nationales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : collecter avec un absorbant inerte et le mettre dans un récipient approprié pour élimination.

6.4 Référence à d'autres sections : voir la section 8 pour équipement de protection individuelle et la section 13 pour informations sur l'élimination.

Section 7 Manipulation et stockage.

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Porter des vêtements de protection appropriés, tel que décrit dans la section 8. Laver à l'eau savonneuse après manipulation. Garder les récipients hermétiquement fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités : stocker dans un endroit frais, sec et bien ventilé à l'écart des matières incompatibles. Protéger contre les dommages physiques.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :

Utilisations industrielles : aucune identifiée

Utilisations professionnelles : aide à la coulée par debblublizer

Section 8 Contrôles de l'exposition / protection individuelle.

8.1 Paramètres de contrôle :

Ingrédients non hasardeux	Aucun établi
---------------------------	--------------

8.2 Contrôles de l'exposition :

Procédures de surveillance recommandées : aucune.

Contrôles d'ingénierie appropriés : utiliser une ventilation aspirante adéquate, générale ou locale, afin de réduire le niveau d'exposition.

Mesures de protection individuelle

Protection respiratoire : normalement, aucune n'est requise. Si le niveau d'exposition est excessif et une irritation se manifeste, il faudrait utiliser un appareil respiratoire antiparticules homologué NIOSH, qui sera approprié à la forme et à la concentration des contaminants. La sélection et l'utilisation de l'équipement respiratoire doivent être conformes à OSHA 1910.134 et aux autres réglementations applicables et bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Protection de la peau : porter des gants imperméables, tels que ceux en caoutchouc, pour éviter le contact avec la peau.

Protection des yeux : lunettes de protection chimique, en cas de besoin, pour éviter le contact avec les yeux.

Autres : vêtements imperméables, au besoin, pour éviter tout contact avec la peau et la contamination des vêtements personnels.

Section 9 Propriétés physiques et chimiques.

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Apparence : liquide transparent orange

Odeur : inodore.

Seuil olfactif : n'est pas disponible.

Point de fusion / point de congélation : 32 °F / 0 °C

Point d'éclair : aucun.

pH : 5,5

Point d'ébullition : 212 °F / 100 °C

Taux d'évaporation : identique à l'eau.

Inflammabilité (matières solides, gazeuses) : non applicable.

Limites d'inflammabilité : LIE : non applicable.

Pression de vapeur : identique à l'eau.

Densité relative : 1

Coefficient de partage : n-octanol / eau : non applicable.

Température de décomposition : n'est pas disponible.

Propriétés explosives : non applicable.

LSE : non applicable.

Densité de vapeur (l'air = 1) : identique à l'eau.

Solubilité dans l'eau : 100 %

Température d'auto-inflammation : n'est pas disponible.

Viscosité : n'est pas disponible.

Propriétés oxydantes : non applicable.

9.2 Autres informations : aucune donnée disponible.

Section 10 Stabilité et réactivité.

10.1 Réactivité : aucune connue.

10.2 Stabilité chimique : stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses : aucune connue.

10.4 Conditions à éviter : éviter la chaleur excessive.

10.5 Matières incompatibles : éviter les agents oxydants.

10.6 Produits de décomposition dangereux : la décomposition thermique peut produire du monoxyde de carbone et du dioxyde de carbone.

Section 11 Informations toxicologiques.

Effets potentiels sur la santé :

Yeux : peut causer une légère irritation avec rougeur et larmoiement.

Peau : le contact prolongé avec la peau peut causer une irritation.

Ingestion : l'ingestion peut causer une irritation gastro-intestinale et des nausées.

Inhalation : l'inhaltung des brouillards peut causer une irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires supérieures.

Effets chroniques sur la santé : aucun connu.

Cancérogénicité : aucun des composants de ce produit n'est répertorié comme carcinogène par le CIRC, le NTP, l'OSHA ou le CLP UE.

Données sur la toxicité aiguë :

Ingrédients non hasardeux : DL50 orale rat >5 000 mg/kg, DL50, cutanée lapin DL50 >2 000 mg/kg

Section 12 Données écologiques.

12.1 Écotoxicité :

Ingrédients non hasardeux : aucune donnée disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité : les ingrédients non hasardeux sont facilement biodégradables.

12.3 Potentiel de bioaccumulation : le produit ne devrait pas se bioaccumuler.

12.4 Mobilité dans le sol : les ingrédients non hasardeux sont extrêmement mobiles dans le sol.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB : n'est pas requis.

12.6 Autres effets néfastes : n'est pas requis.

Section 13. Considérations relatives à l'élimination.

Éliminer conformément aux réglementations locales et nationales.

Section 14. Informations relatives au transport.

	14.1 Numéro de l'ONU	14.2 Désignation officielle de transport ONU	14.3 Classe(s) de danger	14.4 Groupe d'emballage	14.5 Dangers pour l'environnement
US DOT		Non réglementé			
TMD CANADA		Non réglementé			
ADR/RID UE		Non réglementé			
IMDG		Non réglementé			
IATA/OACI		Non réglementé			

14.6 Précautions environnementales : non applicable.

14.7 Transport en vrac (conformément à l'Annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au receuil IBC) : ne s'applique pas – le produit n'est transporté que sous forme préemballée.

Section 15 Informations réglementaires.**Réglementations particulières au produit en question en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Réglementations américaines**

Section 313 selon SARA (40 CFR 372) : ce produit contient les substances nocives suivantes soumises aux exigences de déclaration par SARA 313 : aucune

Section 311/312 selon SARA (40 CFR 370) catégories de danger : ne présentant pas un danger

La loi CERCLA (Comprehensive Environmental Response and Liability Act) de 1980 : ce produit n'est pas soumis aux exigences de déclaration par la loi CERCLA. De nombreux États ont des exigences de déclaration plus strictes en cas de déversements. Signaler tout déversement conformément aux réglementations municipales, provinciales et fédérales en vigueur.

La loi TSCA (Toxic Substance Control Act) : tous les composants de ce produit sont répertoriés dans l'inventaire TSCA.

Californie : Ce produit contient les substances suivantes reconnues par l'État de la Californie pouvant causer le cancer et/ou la toxicité reproductive : aucune

Inventaires internationaux :

L'Australie : tous les composants de ce produit sont répertoriés dans l'inventaire AICS (Australian Inventory of Chemical Substances) ou exemptés.

Loi canadienne sur la protection de l'environnement : tous les composants de ce produit sont répertoriés dans la liste intérieure des substances (LIS) canadienne ou exemptés.

La Chine : tous les composants de ce produit sont répertoriés dans l'inventaire IECSC (Inventory of Existing Chemical

Substances in China) ou exemptés.

L'Union européenne : tous les composants de ce produit sont répertoriés dans l'inventaire EINECS ou exemptés.

Le Japon : tous les composants de ce produit sont répertoriés dans l'inventaire ENCS (Japanese Existing and New Chemical Substances).

La Corée : tous les composants de ce produit sont répertoriés dans la liste KECL (Korean Existing Chemicals List) ou exemptés.

Les Philippines : tous les composants de ce produit sont répertoriés dans l'inventaire PICCS (Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances) ou exemptés.

Les États-Unis : tous les composants de ce produit sont répertoriés dans l'inventaire TSCA (US Toxic Substances Control Act).

16. Autres Informations.

- Cote HMIS : Santé 0 Inflammabilité 0 Réactivité 0 Autres 0
Danger : 4-Sévère ; 3-Sérieux ; 2-Modéré ; 1-Léger ; 0-Minimum

Établi(e) par : <i>Denise A. Decols</i>	Traduction par : Global Languages & Cultures, Inc.
Date : 26/02/2015	Date : 06.07.15